ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non-limitrophes et Etranger, *Port en sus*	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne.	0,40
Réclames	»	0,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Anglais et Boers

Amsterdam. — On nous informe de source officielle, que les nouvelles publiées par la presse anglaise d'après lesquelles tous les généraux boers déclaraient que l'indépendance absolue devait être la première condition de la paix sont fausses ; ces nouvelles tendancieuses n'ont été lancées que pour influencer le Parlement dans le but d'obtenir son appui à la politique de M. Chamberlain.

Le gouvernement anglais exigeant une soumission absolue, les Boers considèrent que la paix leur est refusée et ne s'occupent pas de discuter des conditions inacceptables quoiqu'une paix honorable soit désirée par M. Krueger et tous les chefs boers y compris le général de Wet.

PETIT CALENDRIER

Mardi 7. — De l'Octave. — Ador. : Bethencourt, St-Maurice (Scours du Sacré-Cœur).
Soleil : lever 7 h. 16, coucher 4 h. 16. — Lune : lever 5 h. 38 s., coucher 3 h. 35 m.

Mercredi 8. — De l'Octave. — Ador. : Bethencourt, St-Maurice (Scours du Sacré-Cœur).
Soleil : lever 7 h. 45, coucher 4 h. 19. — Lune : lever 6 h. 27 m., coucher 3 h. 27 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Les Rues de Roubaix

La rue de l'Alma. — La rue de l'Alma qui part de la rue du Grand-Chemin et aboutit à la rue de Tourcoing, mesure 1,280 mètres.

L'Alma est un fleuve côtier de Crimée, long d'environ 70 kilomètres qui rappelle la victoire remportée sur les Russes par le maréchal de Saint-Arnaud et lord Raglan, le 20 septembre 1854, à la suite d'une imprudence du général russe, le prince Menschikoff qui dégagea l'offensive de l'aile droite de l'armée française.

Ce fait d'armes glorieux de la guerre de Crimée, a inspiré plusieurs peintres, entre autres Horace Vernet et Pils. Le tableau de ce dernier représente la manœuvre hardie du général Bosquet, faisant passer l'Alma à ses troupes; il est au musée de Versailles.

La rue de l'Alma fait partie du canton Ouest, dans sa partie comprise entre la rue du Grand-Chemin et la place de la Gare; et du canton Nord pour le reste.

Les électeurs votent à trois bureaux différents : au bureau de la rue Pierre-Catteau pour le tronçon qui fait partie du canton Ouest ; au bureau de la rue Saint-Vincent-de-Paul, pour la partie comprise entre la place de la Gare et la rue Archimède, et au bureau de la rue Archimède, pour la partie comprise entre cette dernière rue et la rue de Tourcoing.

En 1896, la rue de l'Alma avait 2,237 habitants, contre 2,110 en 1901, avec 582 maisons.

La rue de l'Alma dépend du 1er arrondissement de police rue Saint-Vincent-de-Paul et appartient à la paroisse Notre-Dame pour la partie comprise entre les rues Archimède et de France, et pour le reste à la paroisse Saint-Joseph.

C'est dans la rue de l'Alma que se trouve, au n° 104, le cabaret du citoyen Carrette, ayant pour enseigne : *A la Brasserie sociale.*

Il y a quelques années, il ne venait pas un étranger à Roubaix, qui n'allât visiter cet estaminet célèbre à cause de celui qui y pompe la bière. La salle de vente ressemble à celle de tous les cabarets du quartier. Elle est longue et étroite, bas de plafond, avec, aux murs, des portraits de collectivistes de marque. Et comme dans tous les autres cabarets, la chope coûte deux sous, de même qu'un apéritif de chiffonnier.

A la *Brasserie sociale*, on y fait encore cette coutume réactionnaire de faire payer les verres !

JEHAN DES VIGNES.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

du 19 janvier.

L'*Avenir* publie la note suivante :

« Le Comité républicain-radical, réuni à propos des prochaines élections municipales, estimant que tous les partis doivent être représentés dans l'assemblée communale a décidé de présenter quelques candidats.

« La candidature pour la première section, qui a deux conseillers à élire, a été offerte à M. Moavenin, négociant, président du Comité républicain radical, et M. Clément Durant publiciste, président de la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme.

« Ces messieurs ont accepté. »

Ces candidatures pour rire ne seront prises au sérieux par personne.

Ces « Messieurs qui ont accepté », obtiendront à peu près trente voix dans le canton Ouest. Et comme c'est trente voix enlevées aux collectivistes, réjouissons-nous !

Les candidats collectivistes

Voici la liste des candidats collectistes qui se compose des 21 démissionnaires, le citoyen Carrette se présentant dans trois sections, excepté au Pile.

1re Section (Epeule). — Henri Carrette, maire démissionnaire, sortant ; Hervé Milboo, adjoint au maire, démissionnaire, membre de la Commission de la caisse des écoles.

2e Section (Fontenoy). — Henri Carrette, maire démissionnaire ; Henri Thérin, adjoint au maire, démissionnaire, membre de la Commission des écoles ; Séraphin Peathieu, adjoint au maire, démissionnaire, membre de la Commission de la caisse des écoles ; Henri Hespel, conseiller sortant, membre de la Commission de la caisse des écoles ; Joseph Dedoncker, conseiller sortant ; Floris Tonneau, cons. sor.

3e Section (Cul de Four). — Henri Carrette, maire, démissionnaire ; Achille Lepers, adjoint au maire, membre de la commission de la caisse des écoles ; Henri Vandeputte, conseiller sortant ; Adolphe Denève, conseiller sortant ; Henri Kimpe, conseiller sortant ; Aimé Morel, conseiller sortant ; Jean-Baptiste Wilfart, conseiller sortant, administrateur des hospices ; Charles Nys, conseiller sortant.

5e Section (Pile). — Lidvin Bailleul, adjoint au maire, démissionnaire, administrateur des hospices ; Ivo Van Waerebecke, adjoint au maire, démissionnaire, administrateur du bureau de bienfaisance ; Achille Dujardin, conseiller sortant, administrateur du mont-de-piété ; Achille Carpentier, conseiller sortant ; Louis Carpentier, conseiller sortant ; Henri Wattremez, conseiller sortant, administrateur du bureau de bienfaisance ; Charles Stienne, conseiller sortant.

Réunion électorale collectiviste

Lundi soir, au Théâtre Couvreur, a eu lieu une réunion organisée par les collectivistes roubaisiens.

C'est le citoyen Carrette qui préside, assisté des citoyens Bailleul et Lefebvre.

Le citoyen Carrette déclare que « n'étant pas bien disposé » il donne la parole au citoyen Bailleul qui va parler à sa place.

L'ex-adjoint explique comment les socialistes furent amenés à entreprendre la réforme de l'octroi. Il dit que c'est sur l'invitation du ministre lui-même qu'a été tentée cette réforme que les socialistes ont voulu faire soi-disant au profits des petits.

Il rappelle que M. Eugène Motte a combattu leur projet avec « acharnement ». Puis il explique quelles étaient les taxes que les collectivistes avaient voulu établir et il affirme que ce n'est pas l'éloquence de M. Motte qui a fait changer l'opinion de la Chambre, mais ses millions !

Il avoue que le budget municipal est en déficit et, naturellement, c'est de la faute des... patrons !

Ce déficit provient, dit-il d'abord, des 150.000 francs d'eau consommée en moins par les industriels, puis du chômage qui a nécessité des sommes plus considérables pour l'assistance publique ; puis la perturbation dans le commerce qui a amené un déficit de plus de 200.000 francs.

Et les responsables coupables, s'écrie l'orateur, ce ne sont pas les membres de la majorité mais bien les membres de la minorité !!! (textuel).

Le citoyen Bailleul prévoit les centimes additionnels qui seront nécessaires l'an prochain pour équilibrer le budget.

Il se plaint de l'abstention des membres du Gouvernement qui n'ont même pas mis leur bulletin dans l'urne pour cette réforme.

Pour lui, la victoire des socialistes, du 19 janvier, sera le prélude de l'élection de Guesde, au mois de mai prochain.

Le citoyen Dannien, conseiller municipal de Grenoble, apporte le salut des socialistes de l'Isère qui ne voient dans la lutte du 19 janvier qu'une lutte de classe.

Naturellement la petite question de l'octroi ne compte pas pour lui !

Il fait des vœux pour que ce soit les socialistes qui l'emportent.

Le citoyen Delory parle ensuite. Il esquive habilement la question de l'octroi, sous prétexte que le citoyen Bailleul a tout dit.

Il aime mieux rappeler l'histoire ancienne des collectivistes arrivant au pouvoir municipal. C'est moins compromettant pour lui. Malheureusement, il la fait à sa façon, et il affirme que les socialistes ont été meilleurs administrateurs que les Allart et les Lagache. Quand on laisse un déficit pareil à celui des collectivistes il faut avoir un riche toupet que de comparer l'administration prospère de M. Lagache à celle-là !

Le citoyen Delory explique que si les collectivistes doivent s'emparer des hôtels-de-ville, c'est pour « les transformer en citadelles et tirer plus haut et plus sûrement sur les capitalistes ! »

Le citoyen Bracke — qui est le fils du chansonnier Desrousseaux — prend ensuite la parole, pour ne rien dire. Les auditeurs l'écoutent d'un air distrait.

Le citoyen Zévaès, député de l'Isère, lui succède à la tribune ; il explique que la défaite des socialistes roubaisiens serait une catastrophe qui aurait une répercussion dans toute la France, et il fait l'éloge de la municipalité démissionnaire.

Il prétend que si M. Motte avait la majorité, il supprimerait les cantines scolaires et les distributions de vêtements.

On voit que le citoyen Zévaès ne dédaigne pas le mensonge pour tromper ses auditeurs. Il affirme même que c'est par le vol, la fraude et le cambriolage que M. Motte est devenu le député de Roubaix en 1898 !

C'est le citoyen Jules Guesde qui parle le dernier. Lui aussi, il déclare avoir la confiance que le 19 janvier sera une victoire de classe. La question de l'octroi ne l'occupe pas longtemps et il refait le discours maintes fois déjà entendu sur la classe capitaliste qui gouverne et qui a à sa disposition la gendarmerie et l'armée.

Après avoir déclaré que jamais il ne s'abaisserait à un mensonge pour combattre un adversaire, il affirme que c'est pour faire concurrence aux ouvriers roubaisiens que des usines ont été créées en Russie, or, M. Motte a déjà plusieurs fois mis à néant ce mensonge.

Jules Guesde s'incline devant M. Motte, et il est fier de se mesurer avec un adversaire respectable comme lui.

En somme, le citoyen Guesde a surtout recommandé sa candidature aux prochaines élections législatives.

Après un ordre du jour lu par le citoyen Carrette, la séance est levée. Elle est suivie d'une manifestation en ville, au chant de l'*Internationale*.

INCENDIES DE FERMES

A la Ferme Watteau

12.000 fr. de dégâts. — Quatre vaches carbonisées.

Voici la série des incendies criminels qui recommence, comme il y a quelques années !

Toujours est-il que nous avons, aujourd'hui, à enregistrer trois sinistres, deux à Roubaix, dans la même quartier, et un à Wattrelos : dans trois fermes.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 1 h. du matin, un incendie détruit la ferme Watteau située aux Trois-Ponts, rue de Cohem, à l'extrémité du territoire de Roubaix, vers Leers.

Cette ferme, qui est très ancienne, est occupée actuellement par M. Charles Watteau. La partie gauche des bâtiments comprend la maison d'habitation. En face, sont les étables et les écuries. Un peu en arrière du corps de logis, s'élèvent deux hangars servant d'abri aux instruments aratoires et dont les greniers renfermaient des fourrages.

M. Watteau possède deux chevaux et neuf vaches laitières.

Quand l'alarme fut donnée par le garde-champêtre Denoyelle, le fermier et sa famille étaient couchés. Tous se levèrent avec précipitation et sortirent à peine vêtus. M. Watteau courut immédiatement à l'écurie et parvint à faire sortir les deux chevaux. Pendant ce temps, d'autres personnes se mettaient en devoir de sauver les bêtes à cornes. On réussit à retirer cinq vaches : les quatres autres restèrent dans le foyer et furent carbonisées. Le feu qui avait pris aux étables s'était rapidement communiqué en passant au dessus de la grand'porte à la maison d'habitation. En très peu de temps, toute la ferme était embrasée.

Les pompiers ne tardèrent pas à arriver ; il leur fallut déployer leurs engins sur un assez long parcours pour atteindre la bouche d'eau placée non loin de la gare de Roubaix-Wattrelos. Le feu, sous l'action d'un vent violent, prit une grande intensité. Les pompiers s'attachèrent à préserver les deux hangars qui sont séparés de la ferme. Ils y réussirent après avoir jeté une grande quantité d'eau sur le foyer de l'incendie.

Les dégâts, tant pour l'immeuble, qui est la propriété de M. Florimond Dujardin, demeurant, 27, boulevard Vauban, à Lille, que pour les quatre vaches perdues, les récoltes et quelques instruments aratoires, ainsi que pour le mobilier de M. Watteau, s'élèvent à 12.000 francs, couverts par une assurance.

La cause du sinistre n'est pas encore établie, mais, d'après les premiers renseignements, on a tout lieu de croire que la malveillance n'y est pas étrangère.

Un agent de police, Ferdinand Meirhaeghe, a été blessé en tombant sur une herse dont une pointe lui a traversé la main droite.

A la ferme Lebrun

Un autre incendie s'est déclaré dans le même quartier, vers cinq heures du matin, chez M. Pierre Lebrun, fermier, rue des Trois-Ponts.

Le feu a pris dans la grange, mais il a été circonscrit par les pompiers accourus au premier signal.

Le fermier impute ce sinistre à la malveillance prétendant que l'on a dû escalader la toiture de la grange, pour mettre le feu à la paille dont elle était remplie, mais cette version doit être abandonnée, dit-on, car la partie du bâtiment facile à escalader ne porte aucune trace d'escalade. De plus, il y a eu un va et vient dans la maison, entre une heure et deux heures du matin car M. Watteau avait envoyé des chevaux chez M. Lebrun.

Les dégâts peuvent être évalués à 2000 fr.

Un pompier, Alfred Petit, 40 ans, a été blessé à la cuisse droite en tombant dans une excavation de la cour. Il a été transporté à son domicile en civière, après avoir reçu les soins de M. le docteur Dupré.

La cause du sinistre serait plutôt attribuée à une cigarette jetée par mégarde par une des personnes attirées de ce côté par l'incendie de la ferme Watteau.

A la ferme Lepers, de Wattrelos

10.000 fr. de dégâts

Dans la nuit de dimanche, vers 11 heures, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Carlos Lepers, ancien conseiller municipal, au hameau du Sartel, à Wattrelos. M. Lepers était couché depuis huit heures et demie, ainsi que ses sœurs. Ils furent réveillés par des cris d'appel venant de la rue : des étincelles s'échappaient en effet du *carrin*, situé derrière le corps de logis, qui servait de remise aux instruments aratoires et à une certaine quantité de fourrage. Le bâtiment fut, en peu de temps, la proie des flammes.

Deux douaniers avaient donné l'alarme, et organisèrent les premiers secours ; aussitôt de nombreux habitants les aidèrent ; mais on dut se borner à sauver les sept vaches que contenaient les étables ; on put aussi faire sortir le cheval de l'écurie : la ferme a été complètement détruite. La gendarmerie de Wattrelos se trouvait sur les lieux, ainsi que M. Périn-Delerue, adjoint.

M. Carlos Lepers estime à une dizaine de mille francs les pertes, en ce qui concerne les bâtiments, qui appartiennent à M. Wattine-Lorthiois, de Roubaix. Il y a assurance à la Compagnie L'Aigle, pour la totalité des dégâts. La cause est inconnue.

La Congrégation autorisée des dites de Petites Servantes de Marie Immaculée, dont le siège est à Gaudechart (Oise), sollicite l'autorisation prévue par la loi du 1er juillet 1901, pour son établissement de Roubaix, à la Maternité Boucicaut.

Listes électorales. — Par arrêté du 20 décembre dernier, le Préfet du Nord a délégué pour faire partie comme représentants de l'Administration préfectorale de la Commission chargée de procéder à la révision pour 1902 de la liste électorale de Roubaix :

M. Deleporte-Bayart, administrateur des Hospices, pour la 1re section ; M. Junker, industriel, pour la 2e section ; M. Bipper, directeur de la Condition publique, pour la 3e section ; M. François Carrette, mécanicien, pour la 4e section ; M. Paul Dupuitures, administrateur des Hospices, pour la 5e section.

Ecole nationale de musique. — Par arrêté préfectoral, sont nommés : Mme veuve Duhin, professeur honoraire à l'Ecole nationale de musique ; Mme Zoé Plankaert, née Brouchette, professeur de 1re classe de solfège des demoiselles, en remplacement de Mme Duhin, admise à la retraite ; M. Alphonse Seutin, professeur de la 1re classe de piano des demoiselles, en remplacement de Mme Duhin.

Œuvre de la « Bouchée de Pain et du Pré du Couchage. — Semaine du 30 décembre au 5 janvier 1902. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 1.598 ; Enfants, 1.006. Total, 2.604.

Chute dans les escaliers. — Samedi soir, une ménagère, Victorine Boury, 68 ans, demeurant rue Magenta, 3, est tombée dans l'escalier et s'est donnée des contusions multiples. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

Renversé par une voiture. — Lundi, un surveillant de l'Ecole nationale des Arts Industriels, M. Nogaret, a été renversé par une voiture, rue Neuve. Il a reçu des soins chez M. Couvreur, pharmacien.

Nogaret demeure boulevard de Paris. C'est la voiture de M. François Masurel, conduite par un domestique, qui a été cause de l'accident.

Les accidents de travail. — Un camionneur, François Ostyn, 37 ans, demeurant rue de Mouvaux, travaillant chez Mme Delebois, rue de la Gare, blessé au pied droit, trois semaines de repos.

— Un tisserand, Frédéric Vermot, 46 ans, demeurant à Mouveaux, travaillant chez M. Vanoutryve, blessé à la main gauche, douze jours de repos.

— Un dégraisseur, Joseph Durieux, 46 ans, demeurant rue Kléber, travaillant chez MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, blessé à l'épaule droite, dix jours de repos.

— Une rattacheuse de la Société Anonyme, rue du Curoir, Marie Delle, 16 ans, demeurant rue Sébastopol, cour Delisse, blessée à la main droite, 30 jours de repos.

— Un homme de peine, Adolphe Demulliez, 47 ans, demeurant rue d'Anzin, travaillant chez M. Jules Lemaire, rue du Curé, blessé à la jambe droite, deux mois de repos.

Vol d'une ballatteuse. — Dans l'après-midi de lundi, une ballateuse appartenant à la Compagnie Singer, Grande-Rue, 30, qui avait été laissée quelques instants devant la porte, a été dérobée par des gamins.

Vol rue Pauvrée. — Dimanche soir, vers 4 h. 1/2, pendant un instant que Mme J.-B. Wasservoye, 53 ans, marchande de chaussures, rue Pauvrée, était dans sa cuisine, un individu inconnu a entr'ouvert la porte du magasin et s'est emparé de deux paires de caoutchoucs accrochés à une ficelle derrière cette porte.

Agression et vol. — Dans la soirée de dimanche, vers 7 h. du soir, en pleine ville, près des Halles — l'audace des malfaiteurs n'a plus de bornes — un tisserand, Louis Boston, 34 ans, demeurant rue de Mouvaux, a été attaqué et dévalisé par plusieurs individus qui lui ont enlevé son portemonnaie contenant 25 fr. Puis les malandrins ont pu prendre la fuite sans être rejoints. La police les recherche.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 3, rue du Boif.**

Marchandise suspecte. — Trois paquets de glucose, d'origine incertaine, ont été donnés à Julien Bogaert, marchand de frites, par un inconnu. Après réflexion, Bogaert est venu en faire la déclaration au Ve arrondissement. Les trois paquets portent la marque : « Levure de France » déposée, « Fleur de lis. »

A qui la chaîne ? — Une chaîne de tisserand a été trouvée, rue de l'Epeule, par un messager, Emile Pottier, demeurant rue du Fontenoy, 95, où elle est à la disposition de celui qui l'a perdue.

A qui la montre ? — Un apprenti Edouard Dewadder, 14 ans, demeurant rue de Mézières, à Wasquehal, a trouvé, vendredi soir, rue de Mouvaux, une montre en nickel avec une chaîne gourmette qu'on peut lui réclamer.

A qui les timbres ? — Un maçon, Louis Delmarre, demeurant rue de Bouvines, impasse Devernay, 6, a trouvé, rue Pierre-Motte, une enveloppe contenant une collection de timbres.

Pastilles Bronchousses, contre toux, rhumes, maux de gorge. — *Voir aux annonces.*

Obit du 7 janvier. — M. Louis Boyaval, 10 h., Saint-Martin.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

7e Section Nord. — Bureau de la rue Montaigne. — Mardi 7 courant, à 8 h. 1/2 du soir, Café Régnier-Branquart, réunion du Comité de section. Urgent.

Etat-civil de Roubaix

du 6 janvier 1902

Naissances. — Lucienne Lebouck, rue du Fresnoy, 33. — Jeanne Dutrannoy, rue Basse-Masure, cour Dubled, 11. — Robert Dubus, rue de Maubeuge, 32. — Mirielle Bal, rue Blanchemaille. — Henri Vammeldert, rue Decrème, 241. — Maurice Declercq, rue du Gén. Chanzy, 79.

Décès. — Charles Derambure, 53 ans, rue Daubenton, 81. — Arthur Deboevere, 8 mois, rue Decrème, cour Barenne, 3. — Eugène Duretête, 46 mois, rue Pierre-Motte, 21. — Tarcille Morelle, 41 ans, rue de Menin, 33. — Anne Decock, 72 ans, rue de l'Industrie, 23. — Jean Corvelein, 42 ans, rue de l'Alma, 151. — Marguerite Crétal, 1 jour, rue des Lignes, 9. — Louis Delporte, 34 ans, rue Blanchemaille. — Joseph Servenay, 64 ans, rue de la Gare, 12.

Mariages. — Charles Morel, 21 ans, domestique, rue de la Conférence, 84, et Florence Vanderheyden, 18 ans, bobineuse, rue d'Alger, 184. — Edmond Odevart, 20 ans, tapissier, rue Pierre-de-Roubaix, 216, et Malvina Duponcelle, 20 ans, bobineuse, rue Hoche, 41. — Victor Bans, 59 ans, teinturier, rue du Fontenoy, et Clémence Larmoyeur, 63 ans, chiffonnière, rue du Fontenoy. — Henri Marsalle, 29 ans, tisserand, rue Darbo, maisons Jouville, et Mathilde Jansseune, 24 ans, tisserande, à Mouscron. — Alphonse De Vriese, 41 ans, chaudronnier, rue de la Guinguette, 88, et Louise De Zutter, 48 ans, ménagère, rue de la Guinguette, 88.

BANQUE LYONNAISE

Ordres de Bourse
AU COMPTANT ET A TERME
Payement de coupons sans aucun frais

BANQUE LYONNAISE
54, Grande-Rue, 54
ROUBAIX

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un mécanicien, Pierre Vanderstraeten, 25 ans, demeurant rue de Roubaix, maisons Doutreluigne, travaillant à Roubaix, au peignage de MM. Allart, Grande-Rue, blessé à la main gauche, 10 jours de repos.

— Un maçon, Louis Debucquoy, 20 ans, demeurant rue du Petit-Tournai, travaillant pour le compte de M. Frot, entrepreneur à Pontoise, blessé à l'avant-bras gauche, un mois de repos.

Obits du 9 janvier. — M. Edmond Delcroix, 7 h. ; M. Célestin Laloy, 8 h., Saint-Maclou.

Chorale Saint-Maclou. — Mercredi soir, répétition à 8 h. 1/2, présence indispensable.

Etat-civil de Wattrelos

du 6 janvier

Naissances. — Elodie Boonaert, Petit-Tournay. — Lucien Guilbert, rue de Tourcoing. — Marie Byttebier, rue Pierre-Catteau. — Bernardette Clarhaut, rue de France.

Publications. — Alfred Catteau, 24 ans, tisserand et Marie Carsotte, 28 ans, tisserande. — Jules Bonenfant, 26 ans, employé de commerce et Maria Lepers, 27 ans, sans profession. — Jules Vanaverbecke, 30 ans, tisserand et Clémence Depaepe, 25 ans, piqurière.

Florimond Bas, 26 ans, cordonnier, et Clémence Devernay, 29 ans, piqurière. — Victor Schatteman, 86 ans, fabricant de meubles, et Louise Picavet, 24 ans, servante. — Hilaire Mahoudeaux, 31 ans, sous-brigadier des douanes, et Célinie Thiebergien, 30 ans, couturière. — François Vandenhove, 73 ans, apprêteur et Mélanie Temmerman, 65 ans, journalière.

Décès. — Elodie-Marie Boonaert, 34 heures, Petit-Tournay.

Nous donnerons demain le résultat du Concours des Annonces

CROIX

Accidents de travail. — Un magasinier, Lucien Knockaert, 27 ans, demeurant rue de la Makellerie, travaillant à Roubaix chez MM. Gaydel, rue Boucher-de-Perthes, blessé au pied gauche, 10 jours de repos.

— Un fondeur, Louis Vaugard, 20 ans, demeurant rue Baudin, travaillant à Roubaix chez M. Olivier, rue Daubenton, blessé au pied, 20 jours de repos.

WASQUEHAL

Révocation du fossoyeur. — La révocation du fossoyeur Biervacque est depuis hier officielle. Au moment où il terminait de remblayer la fosse de la femme Moulart, le garde Dupont est venu lui apporter une lettre du citoyen Lejeune, maire, le révoquant de ses fonctions. La lettre donnait comme prétexte que le fossoyeur n'observait pas son règlement.

Voici le texte de la lettre envoyée au fossoyeur :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE WASQUEHAL
Révocation du fossoyeur

Nous, Maire de la commune de Wasquehal, considérant que le sieur Biervacque Achille, fossoyeur de la commune de Wasquehal, ne remplit pas ses fonctions à la satisfaction du public que notamment il ne respecte pas les prescriptions du règlement du mois de décembre mil huit cent quatre-vingt-treize relatif au cimetière communal,

En conséquence déclarons qu'il y a lieu de le révoquer conformément audit règlement. Le présent arrêté sera immédiatement exécuté.

Fait à Wasquehal, le 5 janvier 1902.

Le maire de Wasquehal,
Signé : LEJEUNE-MULLIEZ.

N.-B. — On peut remarquer, en passant, que l'arrêté de M. Lejeune n'est pas plus heureux pour la forme que pour le fond. Celui qui s'est chargé de le rédiger pourrait retourner quelques jours au cours d'adultes, afin de se familiariser quelque peu avec les tournures françaises.

Encore une victime de nos farouches socialistes. La série des fonctionnaires sacrifiés par l'administration radicale-socialiste continue. Après la révocation du secrétaire de la Mairie, le renvoi de Mlle Bernard, vient le renvoi du fossoyeur qui cependant remplissait ses fonctions à la satisfaction de tous les catholiques. Le citoyen Lejeune qui espère réaliser l'union du parti en sacrifiant un honnête fonctionnaire à la rancune de quelques uns de ses amis mérite la réprobation des électeurs qui aux élections prochaines agiront en conséquence.

HEM

Vol. — Dimanche, vers 6 h. du soir, un vol a été commis chez M. Louis Jovenieaux, cultivateur au hameau du Calvaire. M. Jovenieaux venait de rentrer avec sa femme. Ils avaient pris leurs vêtements de travail pour se rendre à l'étable.

Durant leur absence qui n'a pas duré plus de vingt minutes, une montre en or et sa chaîne, des boucles d'oreilles et des bagues en or, garnies de diamants, valant ensemble 500 fr., ont été dérobées dans une chambre attenant à la cuisine de la ferme. Ces objets se trouvaient dans une garde-robe qui était restée ouverte.

On suppose que le voleur était caché dans une dépendance de la ferme où il attendait un moment propice pour s'introduire dans la maison. Les deux filles étaient restées à la ferme.

Ce fut quand il eut vu que tout le monde était à l'étable, que le malfaiteur accomplit son dessein : il s'est échappé par une petite fenêtre d'une salle attenante à la chambre où se trouvaient les objets volés.

Les chiens de garde n'ont point aboyé ; les soupçons se portent sur un ouvrier agricole que l'on a vu dans le voisinage durant la journée.

Plusieurs objets emportés, les boîtes contenant les bijoux, un livre de messe ont été retrouvés dans le voisinage près de la ferme de M. J.-B. Picavet.

WILLEMS. — Lundi matin la gendarmerie de Lannoy a arrêté, pour mendicité, Thibaut Pierre, 30 ans, demeurant à Hellemmes, et Leclercq Jean-Baptiste, 30 ans, demeurant à Croix.

SAILLY. — Lundi matin la gendarmerie de Lannoy a arrêté, pour mendicité, Didry Pierre, 57 ans, demeurant à Flers.

CURIEUSE STATISTIQUE

C'est celle qui donne le nombre des médecins ayant prescrit la *Crème Norwégienne Michel Hansen*, et adressé de tous les coins de la France des félicitations à MM. FOURNIER BON ET Cie, à Dijon, préparateurs de ce merveilleux produit. Tous ceux qui l'ont essayé dans les cas de phtisie pulmonaire, anémie, scrofule, glycosurie, maladies de la peau et des os, ont obtenu des résultats inespérés. Composée avec de l'huile de foie de morue pure, elle est d'une saveur agréable et d'une digestion facile ; de là, sa vogue inespérée. Elle se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

L'on peut également s'adresser à M. Bernamon, pharmacien à Tourcoing.

LA CONGRÉGATION

C'est la Franc-Maçonnerie.

Elle possède à Lille plusieurs temples, elle y forme plusieurs groupes. Les principales villes du département, de Dunkerque à Fourmies, ont aussi chacune au moins un temple et, dans ce temple, se réunit le groupe régional qui a ses ramifications et ses adeptes dans les localités d'alentour.

Combien sont-ils ? Un millier peut-être, et encore ce nombre pourrait être bien exagéré.

Mais ils sont forts et ne prétendent pas qu'on le soit en dehors d'eux.

Ils crient « liberté, tolérance », mais il n'est donné d'être libre et la tolérance n'est accordée qu'à ceux qui sont *leurs*. La liberté et la tolérance n'existent que dans l'obéissance à *leurs* lois.

Les décisions élaborées dans leurs assemblées, ils les transforment en lois par le concours de la Chambre et du Sénat où ils sont les maîtres.

Ils sont les maîtres dans les ministères et dans les préfectures, dans l'administration universitaire, dans l'armée, partout.

A eux seuls il est permis de se dire *républicains*.

Quand d'autres se réclament de cette qualité, ils les accusent de mensonge et d'hypocrisie.

Car, pour eux, République et Franc-Maçonnerie, c'est tout un.

En voulez-vous une preuve après tant d'autres ?

Voici un toast prononcé par le F.·. Don Miguel Morayta, grand maître du Grand-Orient en Espagne, au cours d'un banquet maçonnique.

« Je bois à la République française.

« ... J'espère que la République espagnole pourra bientôt saluer la République française : vous serez la mère et nous la fille. Je crois en la durée de la République française parce que, si elle est la forme du gouvernement, c'est la Maçonnerie qui en constitue le fond... » (*Vifs applaudissements.*) (Conv. 1900, p. 369.)

Le F.·. Don Miguel Morayta Sagrario ne vous l'envoie pas dire ; si la République est en France la forme nominale du gouvernement, c'est la Maçonnerie qui en constitue le fond.

C'est, sous une autre forme, la parole tant citée et si vraie de Mgr d'Alz : Nous ne sommes pas en république, mais en franc-maçonnerie.

Eh bien, dans quatre mois, ce sera la bataille électorale entre les partisans de cette congrégation tyrannique et les amis de la liberté et de la prospérité nationales.

Périsse la République, pourvu que la franc-maçonnerie triomphe ! Ils sont francs-maçons avant d'être français, avant d'être républicains.

En 70, sur le champ de bataille, on fraternisa entre F.·.-M.·. allemands et français.

Il n'y a pas un mois, nous relevions ici la parole du faux républicain Lepez, député de Raismes, qui déclarait préférer la monarchie à une république qui ne serait pas maçonnique.

Le but de la congrégation maç.·., c'est qu'en France personne ne bouge en dehors de ses adeptes.

Il dépend de nous qu'leur rêve se réalise ou non : les sectaires maç.·. soient boutés dehors ; s'ils gardaient la majorité et le pouvoir, c'en serait fait, pour les Français, de toute liberté.

En France, il n'y aurait plus de fibres que les francs-maçons.

V. H.

LES BOIS MAGES

L'Evangile dit peu de chose de ces brillants adorateurs du Nouveau-Né de Bethléem. Ils venaient de l'Orient et offrirent à l'Enfant-Dieu de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Un phénomène céleste, étoile, astre errant, météore merveilleux, avait éveillé leur attention et guidé leur marche. A Jérusalem, ils interrogent Hérode qui, lui-même, demande aux prêtres les oracles concernant le Messie promis et attendu. Après leur visite à Jésus, ils retournent dans leur pays, sans repasser par Jérusalem. Voilà ce qu'on trouve dans l'Evangile que nos lecteurs se feront un pieux plaisir de lire et de méditer en ces jours.

Autour de ces faits, la tradition a fait briller mille et un détails qui varient suivant les auteurs qui les ont transmis. Communément il est reçu que les Mages venaient de l'Arabie ou de la Perse, qu'ils étaient seigneurs dans leur pays et qu'ils s'adonnaient à l'étude des sciences, spécialement à celle des astres. A cause de leur triple présent, on admet généralement qu'ils étaient trois, et on leur assigne les noms de Melchior, Gaspar et Baltazar.

Le premier, Melchior, est considéré comme un vieillard à la barbe vénérable, à la longue chevelure de neige : il offrit de l'or à Jésus-Roi.

Gaspar, le second, est un jeune homme au visage vermeil et encore imberbe : en Jésus il adora son Dieu ; l'encens fut le symbole de son hommage.

Enfin Baltasar, le troisième, avait le teint fortement bronzé, la barbe abondante ; c'était un homme dans la force de l'âge : il offrit la myrrhe et affirma sa foi à l'Humanité mortelle du Fils de Marie.

Tel est le sens de la légende recueillie par Saint Bède le Vénérable.

Ainsi dès les premiers siècles, on reconnut dans les trois voyageurs l'emblème des trois âges de la vie.

Dans les temps modernes, l'art chrétien s'en est tenu à ces données de la tradition commune.

LESQUIN. — Accident mortel à la gare. — Un jeune homme de 20 ans, Léon Roland, était occupé à la gare de Lesquin, à décharger des betteraves, lorsque faisant un faux mouvement, il tomba et reçut sur la poitrine le wagonnet servant au transport.

Transporté chez lui, le malheureux est mort après plusieurs heures de souffrances, et malgré les soins les plus empressés.

Il était l'aîné de huit enfants et le seul soutien de sa famille.

MONS-EN-BARŒUL. — Un enfant mordu par un chien. — Vendredi soir vers 5 heures, un enfant de 4 ans, la petite Alinch, demeurant à l'An Quarante, a été mordue à la joue et au côté par un chien de forte taille, qui rôdait depuis le matin dans les environs.

Le chien a été examiné ; il n'est heureusement pas atteint d'hydrophobie.

L'état de l'enfant est satisfaisant.

INSTITUT GYNECOLOGIQUE
Pont du Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL
DES MALADIES DES FEMMES
S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Thiers, 39. — Téléphone 1628.

VOLS
aux églises d'Aulnoye et de Berlaimont

Pendant la nuit de dimanche à lundi, d'audacieux malfaiteurs se sont emparés de divers objets dans les églises d'Aulnoye et de Berlaimont.

A Aulnoye, ils ont pris un ciboire, un calice en argent, une lunule et deux boîtes aux saintes Huiles ; à Berlaimont, deux petits ciboires, une fausse coupe de ciboire en argent, deux lunules, deux petites boîtes, des croix et des cœurs en or.

Ils ont également fouillé les troncs.

Une enquête est ouverte.

Des milliers de lettres

Une innombrable correspondance, pleine d'éloges et de merciés, parvient chaque jour au parfumeur Victor Vaissier, le félicitant de sa dernière et déjà célèbre création, le savon PRINCESSE MAKOKO, *où les plus rares fleurs de l'Inde revivent avec leurs vertus magiques et leurs charmes odorants.*

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

AUGUSTE-CHARLES-CLA